

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 octobre 2025
N°078/15-10-2025

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 034-213401169-20251015-078DEL15102025-DE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 Présents : 24

Absent : 0

Procurations : 5

Date de convocation : 03 octobre 2025

Date d'affichage : 06 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIE, Kathy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUCHE, Marie-Sarha MONTAGNE, Marie-Louise WATTELLIER, Jean CLARAC, Pascal HEYMES, Thomas GERACI, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE, Régis MORVAN.

Procurations :

Madame Evelyne PARET donne procuration à Monsieur Jean CLARAC
Madame Vérane ALBEROLA-LAMARRE donne procuration à Madame Katy KRETZ
Madame Nathalie VERDIER donne procuration à Madame Cléo FERRON
Madame Nicole ANSIDEÏ donne procuration à Monsieur François ROUMANOS
Madame Florence MARCHETTI donne procuration à Monsieur Pascal HEYMES

Absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Monsieur Mustapha MARCHOUD

AFFAIRE N°11

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Admission en non-valeur-
Autorisation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Franck FIANDINO, l'adjoint délégué aux finances, expose :

Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Montpellier, concernant les titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont il n'a pu réaliser le recouvrement,

Considérant que le montant des sommes irrécouvrables s'élève à la somme de 1 598,30 euros.

Cantine/ Alsh/ Divers	2017	156,53 €
Cantine/ Alsh / Divers	2018	253,67 €
Cantine/ Alsh / Divers	2019	82,24 €
Cantine/ Alsh / Divers	2020	259,20 €
Cantine/ Alsh / Divers	2022	617,84 €
Cantine/ Alsh / Divers	2023	228,82 €

Considérant que la liste des créances éteintes en lien à un surendettement et une décision d'effacement de la dette s'élève à 48,68 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- d'approuver l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2017, 2018, 2019, 2020, 2022 et 2023 pour un montant de 1 598,30 euros à imputer à l'article 6541 du budget 2025,
- d'approuver l'admission des créances éteintes pour un montant de 48,68 euros à imputer à l'article 6542 du budget 2025,
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Service de gestion comptable Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :



Pour extrait certifié conforme.

Maire,
René Revol

Le Secrétaire,
Mustafa MARCHOUD

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Téléréfours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet